



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/09

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 011-211103015-20260219-DEL202609-DE



L'an deux mille vingt six, le dix-neuf février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 13 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Pascale PÉANY, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Thierry CAMBRAY à Laurence MORATO-CARBOU, Gérard PEYROT à Christine PÉANY.

ABSENTS : Michaël SEGUIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Approbation du programme de l'opération de réhabilitation de 2 écuries en 7 logements et de l'enveloppe de l'opération et de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

Madame le Maire indique que dans le cadre du Plan Habitat Durable lancé par la Région Occitanie, la SPL ARAC a mené une étude de faisabilité de Février 2024 à Octobre 2025, pour la réhabilitation de 2 écuries en 7 logements sur la parcelle A0119 située rue de la République.

Elle rappelle que la Commune est propriétaire de cette parcelle depuis le 22 septembre 2025, et que cet îlot avait été ciblé comme prioritaire par le cabinet Urbanis, lors de l'étude de faisabilité et de programmation du projet de renouvellement urbain du centre ancien de Puichéric.

Madame le Maire indique que le programme technique est le suivant : Réhabilitation des deux anciennes écuries situées rue de la République en 7 logements avec un espace commun en RDC.

Le livrable transmis à la Mairie en octobre 2025, issue de l'étude PHD, comportant notamment le programme technique qui servira de cahier des charges pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

Compte tenu des caractéristiques du programme présenté ci-dessus, le coût total de l'opération est de 1 661 831,69 € HT (soit 1 969 199,15 € TTC), comprenant le coût des travaux, les honoraires et une provision pour révisions de prix et aléas.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux correspondant au programme précité est donc fixée à 1 190 984,02 € HT (valeur : décembre 2025). Par conséquent, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le programme technique et l'enveloppe financière de l'opération.

Vu le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le programme, l'enveloppe prévisionnelle des travaux et le coût de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ **DECIDE :**

- **D'approuver** le programme technique de l'opération de réhabilitation de 2 écuries en 7 logements, tel qu'annexé à la présente,
- **D'approuver** le coût total de l'opération s'élevant à 1 661 831,69 € HT (soit 1 969 199,15 € TTC et le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixé à 1 190 984,02 € HT (valeur : décembre 2025).

➤ **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

*Le secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.*



Certifié exécutoire à Puichéric, le 19 février 2026
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,



Christine PÉANY.



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PUICHERIC PLANNING OPERATIONNEL

	DEBUT	FIN
Validation du mandat en Conseil Municipal	19-févr-26	
Signature du mandat de réalisation entre la Commune et l'Arac	en suivant	
Consultation MOE	mars-26	
Elaboration du PC (APS APD)	d'avril à fin juillet 2026	
Dépôt	fin juillet 2026	
Instruction PC	août-26	déc-26
Obtention	fin décembre 2026	
Phase PRO DCE	sept-26	nov-26
Fin de purge du permis de construire	fin mars 2027	
Appel d'offres travaux + négo +attribution	déc-26	fin janvier 2027
OS travaux	févr-27	
Chantier + livraison	mars-27	juin-28